

PAR COURRIEL

Montréal, le 21 avril 2026

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

OBJET : En réponse à votre demande d'accès à l'information du 14 avril 2026

Madame,

La présente est en réponse à votre demande d'accès à l'information reçue par l'Institut de Cardiologie de Montréal (ICM) via Santé Québec le 14 avril dernier par courriel afin d'obtenir les renseignements suivants, en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* :

- 1. J'aimerais obtenir une liste du nombre d'employés de Santé Québec ayant un statut temporaire expirant en 2026, qui :**
 - ont déposé une déclaration d'intérêt et sont en attente d'une invitation dans le PSTQ;
 - ont obtenu une invitation dans le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) ou qui sont en attente de leur Certificat de sélection du Québec (CSQ);
 - par CIUSSS et CISSS, ainsi que leur catégorie d'emploi (infirmier.ère clinicien.nes, infirmier.ère auxiliaire, préposé.e.s aux bénéficiaires, travailleur.se.s sociaux, inhalothérapeutes, technicien.ne.s en radiologie, etc).

Nous ne pouvons vous fournir les éléments demandés puisque nous sommes dans l'impossibilité de connaître les démarches personnelles faites par les employés visés et dans quel programme ils ou elles appliquent (PSTQ ou autres).

- 2. J'aimerais obtenir le nombre de travailleurs temporaires de Santé Québec qui ont dû mettre fin à leur lien d'emploi depuis le 5 juin 2025 dû à l'impossibilité de renouveler leur statut dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et qui a été aboli depuis, par CIUSSS et CISSS et par catégorie d'emploi.**

Après vérification, aucun employé de l'ICM n'a dû mettre fin à son lien d'emploi depuis le 5 juin 2025 et en lien avec le renouvellement de leur statut dans le cadre du PEQ.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., C.A-2.1*, vous disposez d'un délai de 30 jours pour demander la révision de cette réponse auprès de la Commission d'accès à l'information dont voici les coordonnées:

COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION
2045, rue Stanley, bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4

Veuillez recevoir, Madame, nos plus cordiales salutations.



Chantal Robert
Directrice des ressources humaines et des affaires juridiques
Responsable des demandes d'accès à l'information